



Rachat de trimestres cotisés insuffisamment

Par **mistigri**, le **23/11/2009** à **14:31**

Bonjour,

Une personne ayant cotisé mais pas assez pour valider un trimestre se voit imposer le rachat complet de ce trimestre alors que ses cotisations peuvent représenter les 11/12 de ce qui est nécessaire pour valider.

La caisse vieillesse impose si rachat de racheter en totalité les trimestres cotisés insuffisamment.

Je pense qu'il y a une différence de traitement inique car on peut racheter des trimestres pour études et, dans ce cas la somme à payer pour un trimestre est la même que celle demandée à celui qui a cotisé soit la totalité ce qui revient à nier les cotisations perçues par la caisse vieillesse et donc le travail qui y a donné lieu.

Sincères salutations